

Commune d'EMANVILLE (Eure)

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2020 (convocation du 11 12 2020)

En exercices	Présents	Votants
15	14	14

Le vendredi vingt-décembre deux mil vingt, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement dans la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Thierry DULUT.

PRESENTS : Thierry DULUT, DUMONT Françoise, BLAISOT Katia, PASQUET Katia, ARMAND Monique, DE MAGALAHES Sandrine, COMBE Benoit, DECAEN Catherine, GALLAND Sébastien, GUIOT Coralie, LOUVET Eric, MANIERE Pierre, MONNIER Gaëtan, CORDIER Cendrine

ABSENTS EXCUSES : GIER Fabrice

ABSENTS :

M. Eric LOUVET a été désigné comme Secrétaire de Séance.

I. CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le contrat du photocopieur arrive à échéance et qu'il serait nécessaire de le renouveler.

La Société Toshiba, actuel fournisseur, propose un échange de l'ancien copieur avec un produit neuf et des coûts d'impression en baisse. La différence avec le contrat actuel représente une économie de 6,38 % sur l'année soit à peu près 200 €.

Avant, le coût actuel est de 212,91 € par mois, avec ce nouveau contrat il passerait à 199,32 € par mois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de renouvellement de contrat Toshiba comme énoncé ci-dessus.

II. DEFENSE INCENDIE

Monsieur le maire revient sur le sujet de la Défense incendie avec un devis validé par le SAEP de la Risle pour l'installation de poteaux incendie sur la commune.

Nous avons plusieurs secteurs dépourvus de défense incendie sur la commune.

Non seulement, cette rue est totalement dépourvue de poteaux incendie mais cela bloque également l'installation de nouvelle construction.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'intervenir en premier lieu sur la rue Maubuisson.

Le devis présenté par le SAEP est de 91 750,00 € HT, avec un solde à charge pour la commune de 22 900,00 € HT. Une convention sera signée entre le SAEP de la Risle et la commune d'Emanville.

Ce devis regroupe l'installation de 2 poteaux incendie dans la rue Maubuisson et d'1 poteau dans la rue du Plessis.

Monsieur le Maire précise aussi qu'il prévoit de faire une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR).

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Etat soit la DETR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour le commencement des travaux après acceptation du dossier reçu réputé complet en préfecture.

III. CREATION D'UNE SALLE DE REUNION ET MISE AU NORME DE L'ESPACE RESERVE AU PERSONNEL

Monsieur le maire informe les membres du Conseil de la demande des agents depuis plusieurs années à avoir accès à un lavabo et des toilettes décentes et aux normes de l'hygiène dans l'espace qui leur est réservé.

Par ailleurs, Monsieur le Maire évoque son souhait de voir cet espace aménagé en salle de réunion ce qui permettrait de respecter d'une part l'accessibilité des personnes à mobilité réduite qui souhaitent le rencontrer lors des permanences des élus et d'autre part de respecter la confidentialité.

Madame la 1^{ère} adjointe a demandé des devis à plusieurs entreprises qui se déclinent comme suit :

- Entreprise COMBE pour la partie menuiserie, maçonnerie : 6 880,86 € TTC
- Entreprise CHOPIN pour la partie plomberie : 3 499,80 € TTC
- Et l'Ent. PLOMBERIE DU PLATEAU pour la Plomberie, la menuiserie et la maçonnerie : 9 973,26 € TTC

M. Combe se retire et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION » de choisir les devis des entreprises COMBE et CHOPIN respectivement pour un montant de 6 880,86 € TTC et 3 499,80 € TTC. Il faudra prévoir un devis supplémentaire pour installer l'eau chaude.

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander des subventions et à commencer les travaux lorsque le dossier sera réputé complet auprès des services de la Préfecture.

IV. TRAVAUX DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération n°20200613 du 26 juin 2020.

Il s'agissait de continuer le programme de l'accessibilité des ERP comme il avait été décidé par délibération le 28 mars 2017 n°20170303.

Le conseil municipal avait accepté à l'unanimité le devis de l'Entreprise Manière TP de 12 033,39 € HT et autorisé Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce projet et à faire des demandes de subventions, notamment la DETR.

Le dossier n'a pas été accepté en 2020 par la préfecture au titre de la DETR mais sera représenté en 2021.

Monsieur demande l'autorisation du conseil pour signer le devis et pour commencer les travaux dès que le dossier sera réputé complet en préfecture.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Place de Parking

Un membre du Conseil demande si la matérialisation des places de stationnement devant le commerce est d'actualité car pour le moment certaines personnes se garent de manière un peu dangereuse et un peu loin du trottoir.

2. Balayeuse

Les membres Conseil signalent que la balayeuse ne passe pas partout dans la commune. Certaines rues ne sont faites que pour moitié.

3. Eclairage Public

Il est signalé que l'éclairage public des Grandes Londes ne fonctionne pas.

4. Voirie

Il y a un trou dans la chaussée à l'intersection de la rue du Plessis et de la rue Saint-Etienne.

5. Décorations de Noël

Les membres du conseil qui ont participé à la décoration du Sapin dans la cour de la Mairie demandent à Monsieur le Maire de bien vouloir prévoir pour l'année prochaine des décorations neuves et un peu plus fournies.

Par ailleurs, il faudrait un sapin moins haut pour permettre la décoration en toute sécurité.

6. Pôle Animation Jeunesse

La communauté de Communes demande un référent dans chaque commune pour faire le relais entre les habitants et le Pôle Animation Jeunesse. C'est un service qui organise des activités pour les adolescents.

7. Boîte à Livres

Une boîte à livres a été fabriquée par M. Bruno MARCHAND, que nous remercions.
Il est question de l'installer près de la boîte à lettre postale devant la Mairie.

8. Sécurité

Un membre du conseil évoque le sentiment d'insécurité au moment du transfert des enfants à la descente des cars scolaires. C'est à étudier.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h.

DULUT THIERRY	DUMONT Françoise	BLAISOT KATIA
PASQUET KATIA	ARMAND Monique	COMBE BENOIT
CORDIER Cendrine	DE MAGALHAES Sandrine	DECAEN Catherine
GALLAND Sébastien	<i>GIER Fabrice</i> XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	GUIOT Coralie
LOUVET Eric	MANIERE Pierre	MONNIER Gaëtan